



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 2714

Texte de la question

DÉMORAPHIE MÉDICALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Prél, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean-Luc Prél. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, vous avez, de nouveau, la responsabilité de la santé de notre pays. Quelle responsabilité ! Comme vous le savez, il s'agit, à juste titre, de l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens.

La loi HPST, dite loi Bachelot, a créé les agences régionales de santé et précisé les missions de la médecine de premier recours, reposant sur les médecins généralistes.

En dehors du financement - ce qui n'est pas rien -, de nombreux problèmes demeurent, tels la démographie des professionnels de santé et les dépassements d'honoraires. Dans certains départements, et pour certaines spécialités, il devient très difficile d'avoir accès à des médecins à tarif remboursable.

Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous pour permettre une régulation harmonieuse des professionnels sur le territoire, inciter les jeunes à s'installer où l'on a besoin d'eux ? Que proposez-vous pour encadrer les dépassements d'honoraires ? Une revalorisation régulière des actes prenant en compte l'augmentation des charges ne serait-elle pas la meilleure solution ?

Un accord est intervenu, il y a déjà un an, entre les syndicats, les caisses d'assurance maladie et les assurances complémentaires pour mettre en place le secteur optionnel. Certes, ce n'est pas la panacée, car il laisse de côté les spécialistes cliniques qui sont pourtant les plus défavorisées actuellement. Qu'en pensez-vous ?

Comme vous l'avez constaté, les professionnels de santé publics et privés sont, pour des raisons diverses, aujourd'hui désabusés. Comptez-vous les écouter, prendre en compte leur malaise et les reconforter ?

M. Jean-Paul Lecoq. Il n'y a pas besoin de reconfort mais de médecins !

M. Jean-Luc Prél. Nous avons besoin d'eux pour assurer à tous nos concitoyens des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Merci, monsieur le ministre, de leur remonter le moral et pour votre réponse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)

M. Jean-Paul Lecoq. Donnez-nous des médecins !

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. La santé fait partie des priorités de l'action du Président de la République, du Premier ministre et du Gouvernement. *(Rires et vives exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)* Tel doit être le cas pour l'ensemble des élus.

L'avenir du système de santé repose sur deux piliers : l'hôpital et la médecine libérale, la médecine de proximité, ou de premier recours comme vous l'avez indiqué. Pour ma part, je préfère l'expression " médecine de proximité ".

M. Jean-Paul Lecoq. Des actes, pas des discours !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Concernant ces deux volets, beaucoup a été fait et nous irons jusqu'au bout. Nous consacrerons au monde hospitalier toute l'attention nécessaire.

S'agissant de la médecine de proximité, de nombreuses questions se posent. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a confié à Elisabeth Hubert une mission de concertation sur la médecine de proximité. *(Murmures sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Jean-Paul Bacquet. On a vu ce qu'elle a fait quand elle était ministre !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Elle remettra très prochainement son rapport au Président de la République. Au vu de ces conclusions, certains dossiers seront à reprendre. Cela méritera un débat.

Vous avez parlé de régulation, monsieur Prétel. Pour ma part, je crois à l'incitation pour lutter contre la désertification médicale. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Cela fait dix ans qu'on essaie et ça ne marche pas !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. N'oublions pas que nous sommes dans un système libéral.

M. Jean-Paul Lecoq. Trop libéral !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Il ne faut donc pas porter atteinte à ce principe d'exercice. Je dis très clairement à ceux qui pensent que l'on peut régler le problème de manière autoritaire qu'ils se trompent.

M. Jean-Paul Bacquet. Non !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Je pense au contraire que nous devons aller jusqu'au bout de l'incitation.

M. Jean-Paul Lecoq. Cela ne marche pas !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Vous avez parlé de revalorisation ; vous avez raison monsieur Prétel. En 2011, le tarif de consultation sera porté à 23 euros, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

L'accès aux soins, c'est la présence des médecins en milieu rural, mais aussi dans les quartiers de nos villes.

M. Jean-Paul Bacquet. Et les dépassements d'honoraires ? Vous n'avez pas répondu à la question !

M. Maxime Gremetz. Vous connaissez la situation en Picardie ! C'est un désastre !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Nous savons pertinemment quelle est notre feuille de route : garantir que le système français reste le meilleur au monde. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prétel](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2714

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 2010